





Consignes de sécurité pour les chauffeurs de camion sur les sites Migros Verteilbetrieb AG Neuendorf et Volketswil

1. Règles de la circulation

	<p>Vitesse de circulation Les vitesses de circulation sur les sites de MVB sont réglementées comme suit:</p> <p>Site de Neuendorf: Accès aux sites: vitesse limitée à 30 km/h. Après la barrière et aux endroits à visibilité réduite: limitée à 20 km/h.</p> <p>Site de Volketswil: Une limitation de vitesse à 20 km/h s'applique. Toute la signalisation doit être respectée. Lors de la circulation et des manœuvres sur le site, le hayon et les portières doivent être bien fermés.</p>
	<p>Stationnement interdit</p> <p>Généralités Il est par principe interdit de stationner devant les bouches d'incendie et autres dispositifs d'extinction, ainsi qu'à proximité des portails d'entrée et de sortie des pompiers. De même, il est interdit de se garer sur les places de stationnement réservées aux collaborateurs/collaboratrices.</p> <p>Site de Neuendorf: Pour des raisons de sécurité, il est interdit de stationner près des rampes n° 35, 39, 47, 51, 54, 59 et 63 sur le site NO durant le week-end.</p> <p>Site de Volketswil: La voie de gauche à l'entrée du site est considérée comme une zone d'arrêt qui ne peut être utilisée que pour un bref moment, le temps de s'enregistrer à la réception.</p>
	<p>Manœuvres Avant d'accoster, le chauffeur doit s'assurer que personne ne se tient dans la zone de danger. Lors de l'accostage, il est interdit de reculer au point mort. Après l'accostage, le camion ainsi que la remorque ou semi-remorque décrochée doivent être freinés et immobilisés à l'aide de cales. Ensuite, le moteur doit être coupé. Pendant le chargement et le déchargement, aucune manipulation ne doit être effectuée sur le véhicule. Il incombe au chauffeur du camion de respecter ces règles de sécurité. Les rampes ajustables et les portes ne peuvent être actionnées que sur instruction du personnel de MVB. Les véhicules, remorques et semi-remorques ne peuvent être déplacés de la rampe qu'avec l'autorisation du personnel de la rampe.</p>
	<p>Machines de transbordement de marchandises Les machines de transbordement de marchandises peuvent uniquement être actionnées par des personnes ayant reçu la formation correspondante. Les permis et autorisations doivent être présentés sur demande. Cette règle s'applique en particulier aux engins électriques à timon et aux élévateurs à fourche.</p> <p>Il est interdit de transporter des personnes sur un élévateur ou sur un engin électrique à timon ou d'utiliser une transpalette à main en guise de trottinette.</p>

2. Règles générales




Créé par: Peter Däster	Domaine: Département Sécurité	Date: 04.06.2021	Validation/date: P. Gilgen
---------------------------	----------------------------------	---------------------	-------------------------------

	<p>Interdiction de fumer Il est interdit de fumer dans toute l'enceinte du bâtiment ainsi que sur les plateformes de chargement. Les exceptions sont signalisées.</p>
	<p>Flammes nues Il est strictement interdit de faire un barbecue, de cuisiner ou d'allumer un feu.</p>
	<p>Domages matériels Les dommages causés sur les rampes, les portails, les barrières, etc. doivent être notifiés immédiatement et saisis dans un procès-verbal de sinistre.</p>
	<p>Chaussures de sécurité Le port de chaussures de sécurité dans l'entreprise est obligatoire. En cas d'accident, nous n'assumons aucune responsabilité.</p>
	<p>La sécurité par la visibilité! Le port d'un gilet de sécurité est obligatoire dès l'accès aux sites de MVB!</p>
	<p>Surveillance du site Le site est surveillé. Afin de pouvoir réagir rapidement en cas d'urgence, la clé de contact doit rester dans sa serrure durant la nuit et le week-end sur tous les camions.</p>
	<p>Evacuation Lorsque l'alarme d'incendie ou d'évacuation est déclenchée, il faut suivre les instructions des sapeurs pompiers.</p>
	<p>Horaires d'ouverture du restaurant du personnel Site Neuendorf: du lundi au vendredi, de 6h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h15. Site Volketswil: du lundi au vendredi, de 8h30 à 13h30.</p>
	<p>Déchets Il est interdit de jeter des déchets sur l'ensemble du site.</p>

3. Accès au bâtiment/nuitée

Créé par: Peter Däster	Domaine: Département Sécurité	Date: 04.06.2021	Validation/date: P. Gilgen
---------------------------	----------------------------------	---------------------	-------------------------------

Passer la nuit sur le site de Migros Verteilbetrieb AG Neuendorf n'est autorisé qu'en lien avec un chargement de nuit. En cas d'infraction, le chauffeur peut être exclu du site ou signalé par les collaborateurs de Migros Verteilbetrieb AG.

	<p>Seuls les conducteurs de véhicules motorisés sont autorisés à accéder au site. Les chauffeurs sont autorisés à accéder aux infrastructures suivantes:</p> <p>Site de Neuendorf: rampes de chargement, sanitaires, restaurant du personnel du site NW, espace de pause du site NO A2 RDC, espace de pause du site NO et du site NN.</p> <p>Site de Volketswil: rampes de chargement, sanitaires, zone de détente dans l'infrastructure intermédiaire et sur le site 3, et restaurant du personnel sur le site 1.</p> <p>Les accompagnants sont tenus de rester dans la cabine du véhicule. Accompagnés du chauffeur, les accompagnants peuvent également utiliser les sanitaires et se rendre dans le restaurant du personnel et les espaces de pause.</p>
	<p>Nuitée</p> <p>Site de Neuendorf: Il est interdit de passer la nuit sur le site de MVB Neuendorf sans autorisation. Pour chaque nuitée, la demande d'autorisation doit être déposée à la loge du bâtiment principal du site NO. La nuitée est uniquement autorisée sur le site MVB Neuendorf Ouest et Est.</p> <p>Site de Volketswil: Il est interdit de passer la nuit sur l'ensemble du site.</p>
	<p>Installations sanitaires</p> <p>Site de Neuendorf: Sur le site NO, il faut utiliser les sanitaires situés dans le conteneur devant l'extension Est entre 19 h 00 et 5 h 00. Pour accéder à la douche, il faut demander la clé à la loge. De 5 h 00 à 19 h 00, il faut impérativement utiliser les sanitaires du bâtiment principal, dans les vestiaires au 2^e étage. Sur le site NE (LCO), on peut utiliser les sanitaires au sous-sol LCO, halle 5. Sur le site NN (SGL), les sanitaires du nouveau bâtiment technique sont à disposition.</p> <p>Site de Volketswil: À Volketswil, il faut utiliser les sanitaires des zones de détente, dans l'infrastructure intermédiaire et sur le site 3.</p>

Centre de distribution Migros Neuendorf SA

Pascal Gilgen

Responsable Sécurité / Ingénierie

Peter Däster

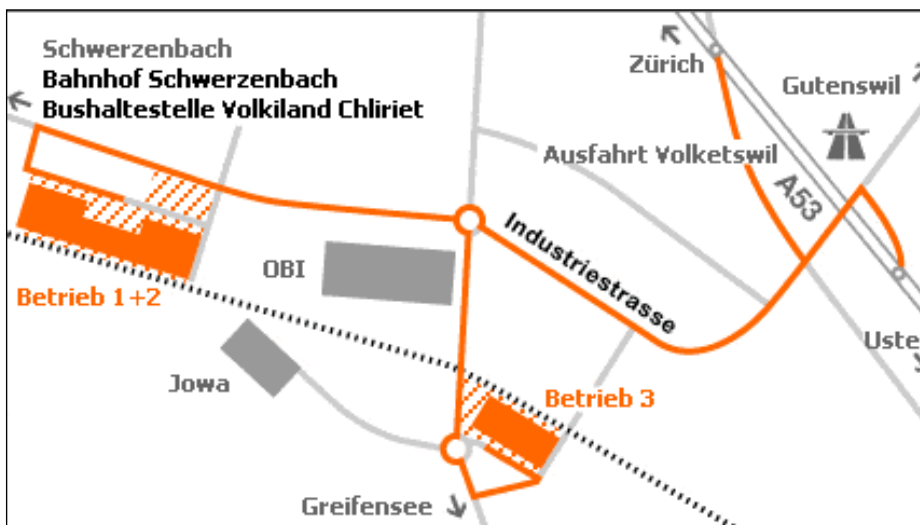
Responsable Sécurité

Créé par:	Domaine:	Date:	Validation/date:
Peter Däster	Département Sécurité	04.06.2021	P. Gilgen

Plan général de Migros Verteilbetrieb AG Neuendorf



Plan général de Migros Verteilbetrieb AG Volketswil



Le chauffeur atteste avoir compris les consignes de sécurité et s'engage à les respecter.

Entreprise de transport:	
Nom du chauffeur:	
Date:	
Signature:	